

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

(COPIE À L'INSPECTRICE DU TRAVAIL, AU CABINET CIDECOS)

Voici une réponse à votre courrier daté du 9 avril, envoyé à la direction de FAI dont deux parties différentes ont été mises en copie aux secrétaires CE et CHSCT.

Nous sommes particulièrement surpris par le contenu de ce courrier sur lequel s'est appuyé notre direction dès lundi 11 avril pour faire valider le PSE. Un véritable coup de pouce pour elle. Nous ne comprenons pas pourquoi les autorités publiques interviennent de cette manière, ni pourquoi des jugements aussi graves sont portés sur le cabinet Cidecos que nous avions choisi.

C'est pour ces raisons et souhaitant discuter de la procédure du PSE, comme de la situation en général, que nous sollicitons une rencontre avec vous, monsieur Barbier, avec l'inspectrice du travail madame Grossin et avec les experts du cabinet Cidecos.

Voici maintenant le détail de nos interrogations et de nos remarques.

Vous demandez à la direction d'indiquer rapidement le terme de la procédure du PSE (prévu initialement le 24 mars et non pas la semaine dont vous parlez) rappelant que les délais légaux sont dépassés et que « nous nous trouvons dans une situation paradoxale d'une procédure toujours en cours ». C'est vrai que la situation est inédite et il y a plusieurs raisons à cela.

Tout d'abord, nous pensions qu'une procédure PSE était cadrée par des délais pour assurer une véritable consultation et qu'il ne s'agissait pas de délai maximum comme si un PSE devait être bouclé indépendamment des problèmes rencontrés y compris des contraintes réglementaires non respectées. Nous ne voyons donc pas en quoi le fait que les discussions durent plus longtemps soient un problème ... surtout quand les questions sur le contenu et la validité d'un PSE restent posées.

Vous rappelez dans la première partie de votre courrier que plusieurs points d'achoppements seraient quasiment réglés (ATD, fiscalisation des primes, ...) alors que les choses ne semblent pas si claires que ça. En tout cas, il reste à chaque fois une petite part d'ombre. De plus, vous ne rappelez pas vos remarques faites dans un courrier que vous aviez écrit précédemment. A savoir sur les contradictions de la direction avec ses engagements pris dans son plan d'action sur le travail des séniors (2009) et dans l'accord GPEC (2008).

De fait, ce courrier lu par la direction dans les réunions CHSCT et CE qui ont suivies, lui a permis d'accentuer la pression sur les élus du personnel. « *Monsieur Barbier nous donne raison, il répond à toutes les interrogations, alors il n'y a plus de raison d'attendre, il est temps de valider le PSE!* » c'est à peu de chose près ce que la direction a déclaré. Voici comment est utilisé votre courrier. Mauvaise interprétation ou pas, le fait est que cela apparaît comme un sérieux « coup de pouce ». Pourtant, les problèmes de fond ne sont pas résolus. Et à ce titre, nous avons beaucoup de mal à comprendre le positionnement de la DIRECCTE!

Contrairement à ce que vous signalez, la raison de cette « prolongation » n'est pas seulement la demande d'expertise du CHSCT. Les élus CE contestent plusieurs aspects du PSE (manque de visibilité économique, manque d'informations sur les différents projets, informations erronées ou dépassées sur des projets qui n'existent plus, insuffisance des conditions financières au regard de la situation financière de l'entreprise ...).

Le rapport des experts Secafi dénonce dans sa conclusion un « plan de départ pour le moins prématuré, mais aussi porteur de risques ... il ne respecte pas les engagements concernant la transmission des compétences ... le risque est grand de voir partir les compétences et de compromettre l'avenir de certains services ou de certaines activités. » « Il serait donc plus judicieux d'attendre l'arrivée du projet structurant et de clarifier la situation et les perspectives du site avant de lancer un plan de départ » « la motivation économique du plan de départs présenté paraît très contestable, d'autant plus que l'arrivée du projet structurant va changer radicalement l'équation économique de FAI » « le seuil des 1000 emplois que Ford se serait engagé à maintenir sur le site est purement arbitraire ».

Un rapport qui précise la responsabilité de Ford dans la situation actuelle de FAI « quasiment deux années de perdues ». Il rappelle la situation financière de Ford qui est incomparablement meilleure ces deux dernières années « une amélioration de la situation du groupe encore plus spectaculaire avec un profit historique engrangé en 2010 et le retour à une situation de trésorerie nette positive ».

C'est sur la base de ce rapport que les élus CE essaient d'améliorer ce PSE car il est de notre responsabilité de mettre en œuvre toutes les protections possibles pour l'ensemble des salariés, à la fois ceux qui partiraient et ceux qui resteront. Cela pour vous rappeler que nous avons des arguments sérieux qui méritent d'être pris en compte.

Des membres du CHSCT (ceux représentant tous les syndicats ouvriers) vous ont envoyé un courrier fin mars pour dénoncer l'attitude agressive d'une direction et l'absence d'une réelle consultation du CHSCT : des documents fournis hors sujet, absence de document permettant d'avoir une visibilité sur les conditions de travail et de sécurité, absence d'une analyse de risque, absence de tout travail de prévention en vue de s'assurer les conditions de maintien de la santé des salariés.

Vous avez donc été informé des difficultés réelles que nous avons rencontrées et des problèmes que nous soulevions.

C'est pour cette raison qu'en CHSCT, une motion demandant une expertise a été votée. Il se trouve qu'après rencontres avec les membres du CHSCT, avec la direction et après avoir eu connaissance des documents fournis au CHSCT, le cabinet Cidecos a répondu qu'il était dans l'impossibilité de réaliser une expertise sérieuse et efficace.

Vous jugez très sévèrement la réponse des experts Cidecos, organisme agréé par l'Etat. C'est même incompréhensible tant vous semblez ignorer toute l'argumentation de leur courrier qui s'appuie en partie sur le rapport Secafi. Vous écrivez qu'il s'agit d'une « stratégie » adoptée à la légère par le cabinet. Bien sûr que la critique du positionnement de Cidecos est concevable. Mais ce que vous écrivez apparaît comme une remise en cause directe de leur bonne foi ou de leurs compétences. Nous précisons que monsieur Harrewyn s'est aussi moqué publiquement de l'expert Cidecos en réunion CE, manquant totalement de respect et dénigrant le sérieux du cabinet. Une attitude inacceptable.

Nous tenons aussi à rappeler que le CHSCT a un avis à donner sur l'impact du PSE au niveau des conditions de travail et non pas sur le PSE lui-même. De ce fait les experts santé au travail ont une expertise à faire sur l'organisation du travail future, sur les moyens donnés pour préserver la santé des salariés, pour maintenir les conditions de sécurité du site ... Et de ce point de vue, il manque juste les documents !

En ce qui concerne les quelques documents fournis au CHSCT, les experts les ont lus, les ont commentés et les déclarent complètement insuffisants. Vous semblez dire qu'ils n'ont pas cherché à en savoir plus et que la direction aurait pu fournir d'autres documents ... si Cidecos les avait demandés : or le président du CHSCT nous a répondu qu'il n'avait rien d'autre à donner à l'heure actuelle ... c'était le lundi 11 avril !

Nous vous informons aussi que le CHSCT sera consulté pour la première fois sur les 3 petits projets par le service des méthodes ... ce lundi 18 avril. Un début de plan de formation et le programme sécurité pour l'année 2011 devraient être présentés au CHSCT début mai. Cela montre que les choses se mettent en place progressivement. Tant mieux. Mais en attendant, nous n'avons rien en ce qui concerne ne serait-ce que le début de plans d'organisation du travail.

Voyons maintenant quelques arguments des experts CHSCT exprimés dans leur courrier, arguments qui méritent à notre avis de s'y pencher « il s'agit selon nous d'un défaut d'information de la part de la direction et la carence des informations relatives à l'organisation du travail futur déterminant la cible emploi et les futures conditions de travail expliquent les difficultés du CHSCT pour donner un avis motivé sur le PSE ». Et puis plus loin « sur quoi fonder l'expertise alors que le projet industriel n'est pas défini ? Pour évaluer les conditions de travail à venir et aider le CHSCT à bâtir des propositions d'amélioration, encore faut-il pouvoir identifier quels seront les grands déterminants des activités de travail ».

Vous pouvez reconnaître que cela se discute vraiment. Et ça continue ainsi « Quel sera le modèle de production ? Quelles seront les activités concrètes à réaliser ? Comment seront répartis les effectifs ? ... sans un minimum d'informations sur le contenu du projet nous ne pouvons pas aider le CHSCT à identifier les enjeux en matière de santé, conditions de travail et sécurité, ni élaborer des pistes d'amélioration. » oui pour nous, ce positionnement n'est pas une aberration, au contraire, c'est le cœur du problème.

Quoiqu'il en soit, la direction n'a ni informé ni consulté sérieusement le CHSCT, sinon nous ne serions pas aujourd'hui dans cette situation qui peut être qualifiée de « paradoxale ». Nous ne voyons pas pourquoi un cabinet agréé dont l'agrément est remis en cause régulièrement aurait traiter à la légère et uniquement d'un point de vue « stratégique » la question de l'expertise. Nous vous rappelons que Cidecos (les mêmes experts) avait réalisé en 2006 une expertise sur l'impact du PSE d'époque. Un travail qui avait été alors apprécié à sa juste valeur, il nous semble.

A la fin de leur courrier, les experts écrivent clairement qu'ils ne refusent pas de faire une expertise, ils proposent d'ailleurs de la réaliser dès que la situation le permettra. « le calendrier de la conduite des changements pourrait être modifié, à commencer par une suspension du PSE encours pour envisager de présenter le projet industriel dans son ensemble, de proposer une organisation du travail avec ciblage des effectifs permettant d'établir une véritable analyse des risques et d'instaurer un véritable débat sur les impacts sur les conditions de travail, la santé et la sécurité » Avec les dernières informations fournies par Ford le jeudi 7 avril, avec « l'entente » apparente sur des aides financières apportées par les pouvoirs publics, il devrait y avoir les conditions requises pour discuter sérieusement de l'impact du PSE sur l'emploi et les conditions de travail. Le raisonnements, les principes et la déontologie du cabinet peuvent surprendre par leur intégrité mais sont respectables et méritent attention et discussion.

Alors dans ces conditions, l'idée proposée par les experts Sécafi et Cidecos de ne pas finaliser le PSE avant l'officialisation du projet structurant ne nous apparaît pas du tout comme une idée saugrenue, bien au contraire. Cela nous semble une revendication légitime et qui se justifie complètement.

Même du point de vue de l'Etat et des pouvoirs publics, nous trouverions normal que cette « garantie » minimale fasse partie des conditions pour s'avancer sur la question de l'utilisation d'argent public.

Voici donc ce que nous voulions mettre en débat. En espérant avoir été clair et en vous remerciant de nous avoir lu.

Nous sommes dans l'attente d'une réponse rapide de votre part car votre courrier a eu un effet « accélérateur » de finalisation du PSE. Nous demandons aussi des informations sur le Comité de Pilotage qui a eu lieu jeudi soir dans la foulée de notre rencontre avec Ford. Nous n'avons pas eu de compte-rendu, ce que nous ne comprenons pas étant donné qu'habituellement le secrétaire du CE était invité. Pourquoi le faire sans nous ?

Nous souhaiterions enfin discuter avec vous d'une éventualité que nous sommes en train d'étudier au sein de la CGT et avoir votre avis : à savoir la possibilité que nous avons de saisir l'outil de la justice. Nous savons qu'il y a les moyens de saisir le tribunal pour PSE incohérent et qui ne respecte pas toutes les règles (présentation de l'activité industrielle pour demain, explication des fondements économiques du PSE, conditions financières de départs non proportionnées aux résultats de la multinationale).

En souhaitant vous avoir convaincu de la nécessité de mener ensemble toute une discussion concernant l'avenir du site et des emplois.